



Capital d'une assurance vie venue à terme

Par **Zéliejeanne**, le **17/06/2009** à **11:36**

Bonjour,
Que devient le capital d'une assurance vie venue à terme ?
Est-il possible d'en récupérer tout ou partie pour une assurance vie contractée en 1979 pour une durée de 25 ans qui n'a donné lieu à aucun versement puisque je ne suis ni décédée, ni invalide.
Cette question m'est venue suite à un article de presse affirmant l'interrogation relatée ci-dessus.
Merci beaucoup pour votre réponse.

Par **chaber**, le **18/06/2009** à **07:53**

Bonjour,
Le contrat a été souscrit pour 25 ans. Légalement tous les ans, vous devez recevoir un décompte en précisant la valeur de rachat.
Selon le type de contrat, vous pouvez demander un rachat partiel sans pénalité.